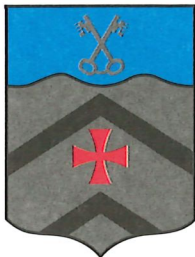


MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D532024

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
30/10/2024

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 06 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 30 octobre 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE
Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – M. NILLOON Christophe
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à
M. RETY Jean-Pierre, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. VERNOUX
Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian,
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **AIDE A L'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les investissements réalisés par :

- le Centre de Loisirs Carel, au vu des factures acquittées :
Couchettes et Chaise de bureau pour un montant de 474.78 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 474.78 € soit 237.49 €.

- L'Amicale des chasseurs, au vu de la facture acquittée :
Centrale de nettoyage et de désinfection pour un montant de 277.07 € TTC

L'aide de la commune s'élève donc à 50 % de 277.07 € soit 138.53 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 237.49 € à verser au Centre de Loisirs Carel,
- DECIDE l'attribution d'une subvention de 138.53 € à verser à l'amicale des Chasseurs de REPLONGES,
- PRECISE que cette dépense sera imputée au compte 65748, inves, 024.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 12 novembre 2024



Le Maire de REPLONGES,

Actués de réception en préfecture
N° : 219795296-20241106-D532024-DE
Date de réception préfecture : 12/11/2024